



Fédération Autonome de la Fonction Publique **COMPTE RENDU**

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU BUREAU ET DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU 16 MARS 2016

La seconde séance du Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale (CSFPT) de l'année 2016 s'est déroulée sous la présidence de M. Philippe Laurent et en co-animation avec la directrice adjointe de la Direction générale des Collectivités locales (DGCL), le 16 mars dernier, dans les locaux du ministère des Outre-mer.

La délégation de la FA-FPT, était composée de Bruno Collignon et Pascal Kessler en qualité de membres titulaires, et d'Éric Desroches en qualité d'expert.

L'ordre du jour portait sur cinq projets de textes :

- projet de décret relatif aux dates et aux modalités de transfert définitif des services ou parties de services de l'État en charge des compétences transférées aux régions dans le cadre de la loi n° 2014-288 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale
- projet de décret modifiant les modalités d'organisation de l'examen professionnel d'accès par voie de promotion interne au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignement artistique
- projet de décret modifiant le décret n° 93-399 modifié relatif aux conditions d'organisation des concours sur titres pour le recrutement des psychologues territoriaux, des sages-femmes territoriales et des biologistes, vétérinaires et pharmaciens territoriaux, et le décret n° 2013-646 fixant les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des assistants territoriaux socio-éducatifs
- projet de décret relatif à la procédure de dérogation permettant aux jeunes âgés d'au moins quinze ans et de moins de dix-huit ans en situation de formation professionnelle dans la Fonction publique territoriale d'effectuer des travaux dits « réglementés »
- projet de décret relatif aux modalités de classement d'échelon lors de la nomination dans certains cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale.

Lors de la réunion du Bureau du CSFPT, à laquelle Bruno Collignon représentait la **FA-FPT**, il a été abordé les points suivants :

- le suivi des textes sur lesquels le Conseil supérieur a déjà émis un avis,
- le groupe de travail sur les cadres d'emplois atypiques de catégorie C
- les dossiers en auto-saisine actuels et à venir.

../..

À cette occasion, l'ordre du jour de la séance plénière du 13 avril 2016 a été présenté, qui prévoit l'examen de quatre projets de textes :

- projet de décret fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des cadres territoriaux de santé paramédicaux et les modalités d'organisation de l'examen professionnel des cadres territoriaux supérieurs de santé paramédicaux de la Fonction publique territoriale
- projet de décret modifiant divers statuts particuliers de catégorie C et de catégorie B de la Fonction publique territoriale
- projet de décret relatif aux dispositions applicables aux agents et ouvriers territoriaux de Mayotte
- projet de décret modifiant le décret n° 2009-1165 du 30 septembre 2009 portant échelonnement indiciaire applicable au cadre d'emplois des agents territoriaux de Mayotte et au cadre d'emplois des ouvriers territoriaux de Mayotte.

Dans le cadre de la mise en œuvre du protocole PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) la DGCL a indiqué que les textes présentés lors de la séance plénière du 3 février dernier devraient être publiés au Journal officiel au cours du mois d'avril, que les textes de la filière sapeurs-pompiers professionnels devraient être présentés lors de l'assemblée plénière du CSFPT du mois de mai après un passage en CNSIS à la fin du mois d'avril, que le groupe de travail sur les cadres d'emplois atypiques de catégorie C devrait se réunir au mois d'avril pour une présentation en séance plénière entre les mois de mai et juillet prochains.

Avant de débiter l'examen des projets de textes, la **FA-FPT s'est exprimée au travers d'une déclaration liminaire** que vous trouverez en annexe, déclaration dénonçant la volonté de supprimer 300.000 postes d'agents de la Fonction publique (proposition des « Républicains ».)

Au cours de cette séance, la FA-FPT s'est positionnée favorablement tant sur l'ensemble des cinq projets de décrets présentés que sur certains amendements, hormis ceux remettant en cause la simplification de l'accès à la Fonction publique territoriale pour les professions réglementées.

Au final, **quatre de ces cinq projets de textes ont recueilli un avis favorable** à la majorité des membres du CSFPT.

Le projet de décret traitant de la modification du décret n° 93-399 (simplification de concours de la filière paramédicale) a reçu un avis défavorable du CSFPT.

Il est à noter que la DGCL a accepté certains amendements présentés, signe d'une volonté d'ouverture de la part du gouvernement.

Si vous souhaitez obtenir plus d'informations au sujet de cette séance plénière ou à propos des projets de textes présentés, le pôle statutaire de la FA-FPT se tient à votre disposition.

